



Formulaire d'inscription à l'accueil extrascolaire (AES)

Pour l'année scolaire 2024-2025

Pour toutes les personnes intéressées, merci de remplir une inscription par enfant et de l'adresser à :
Administration communale, Route de la Gruyère 118, 1648 Hauteville

Coordonnées de l'enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : Fille Garçon

Adresse complète : _____

Degré scolaire (rentrée 2024) : 1H 2H 3H 4H 5H 6H 7H 8H

Fréquentation souhaitée

Veillez cocher toutes les cases correspondant aux plages souhaitées :

Ouverture des plages horaire dès 3 enfants inscrits

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
06h45-07h45 CHF 12.-*					
07h45-11h30 CHF 30.-*					
11h30-13h30 CHF 15.-* (+ 9.50 repas)					
13h30-15h25 CHF 18.-*					
15h25-18h00 CHF 23.-*					

* Les enfants de 1H et 2H bénéficient automatiquement d'un soutien cantonal

Inscription régulière (toutes les semaines de la même façon)

Inscription irrégulière (merci de préciser) _____

Remarques éventuelles : _____

Renseignements personnels (ces renseignements sont traités de manière confidentielle)

Parent 1

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

NPA/Localité : _____

Profession : _____

☎ privé : _____

☎ natel : _____

☎ Professionnel : _____

Adresse mail : _____

A appeler en priorité en cas d'urgence : oui non

Parent 2

oui non

Adresse de facturation : _____

Autorité parentale	<input type="checkbox"/> partagée <input type="checkbox"/> la mère <input type="checkbox"/> le père <input type="checkbox"/> autre _____	<i>En principe, durant le mariage, les époux exercent en commun l'autorité parentale sur leurs enfants mineurs (cf. art. 296 al. 1er et 297 al. 1er Code civil suisse). En vertu des articles 297 et ss. CC, l'autorité parentale donne aux parents le droit de garde sur leurs enfants, le droit de les représenter, d'administrer leurs biens, de déterminer les soins à leur donner et de pourvoir ensemble à leur entretien et leur éducation.</i>
--------------------	---	---

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant :

Nom et prénom : _____

Tél. : _____

Lien avec l'enfant : _____

Nom et prénom : _____

Tél. : _____

Lien avec l'enfant : _____

Nom et prénom : _____

Tél. : _____

Lien avec l'enfant : _____

Santé de l'enfant

Assurance maladie : _____

Assurance accident: _____

Assurance RC : _____

Votre enfant suit-il un régime alimentaire ? oui non

Si oui, lequel ? _____

A-t-il des allergies ? oui non

Si oui, lesquelles ? _____

Souffre-t-il d'une maladie particulière ? oui non

Si oui, précisez le type _____

Suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, précisez le type _____

Nous autorisons le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (144) en cas de nécessité :

Nous donnons notre autorisation : oui non

Un montant de CHF 50.00/enfant sera perçu lors de l'inscription pour la gestion du dossier.

Par leur signature, le/les parent/s accepte/nt les conditions du règlement communal ainsi que du règlement d'application de l'AES.

Date et signature des parents ou du représentant legal:

Documents à disposition sur le site de la commune : www.hauteville.ch/ecoles/accueil-extrascolaire

- Règlement communal (à disposition sur le site de la commune de Hauteville)
- Règlement d'application (à disposition sur le site de la commune de Hauteville)
- Charte à signer par les parents + l'enfant